

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. par ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 9 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

[Suite.]

M. Laurin.—Je dois relever une erreur dans laquelle est tombé l'hon. membre pour Montréal (M. Lafontaine) Il a dit que lorsque j'avais été interpellé de citer la partie du manifeste de Québec qui demandait la représentation basée sur la population, je n'avais pas pu répondre, mais il eut dû ne rappeler que j'ai cité la partie même de ce manifeste qui dit qu'on doit demander une représentation plus en rapport avec les besoins du pays. Eh ! bien, je demande à l'hon. membre ce que cela veut dire ? Il est vrai que l'hon. membre pour Montmorency a torturé le sens de ce manifeste, mais tout le district de Québec a compris que nous demandions la représentation basée sur la population. L'on a interprété cette partie du manifeste de la manière que je l'ai fait, lors de la réponse au discours du trône. L'hon. membre a voulu dire que ce n'était pas le sens qu'on devait donner à cette partie du manifeste ; je n'en entends pas moins encore cette idée. Je crois que c'est la seule interprétation logique, raisonnable qu'on puisse lui donner. Je conçois néanmoins que ceux qui, contre leur passé, veulent faire fonctionner l'Union doivent voter pour un égal nombre de représentants pour les deux provinces ; mais pour moi qui suis opposé comme toujours à l'Union, je crois que c'est le seul moyen que nous ayons d'en obtenir le rappel que de demander la représentation basée sur la population ; cela devra forcer le Haut-Canada à demander la séparation des deux provinces.

M. Cauchon.—Je ne me lève pas pour faire un discours. Peut-être que j'aurai occasion de parler un peu au long sur cette question, si c'est nécessaire, dans le cours de la veillée. Mais pour le moment, je ne veux faire qu'une seule observation. Lorsque l'hon. membre qui vient de s'asseoir, a dit qu'il ne pouvait pas voter pour une mesure comme celle qui est devant la Chambre, parce que le manifeste avait consacré un autre principe adopté par tous le pays, je lui demandai de citer ce passage du manifeste qui faisait cette déclaration. Alors l'hon. membre s'est levé et a lu la partie de ce document sur laquelle il s'appuyait. Là-dessus je lui disais que c'était mot pour mot le préambule du bill de M. Aylwin, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire.

M. Chauveau.—Écoutez, écoutez.

M. Papineau.—En nous demandant à applaudir à une disposition aussi vicieuse que celle de l'acte d'Union qui consacre comme principe de la représentation l'égalité entre deux provinces différentes de population ? Oui, M. l'orateur, je suis prêt à voter pour le rappel de l'Union. Chaque pas que nous faisons, chaque délibération dans lesquelles nous rentrons, la longueur, les dépenses, la défeciosité de notre législation, tout prouve que l'Union ne saurait fonctionner avantageusement. Je n'ai pas encore vu un seul homme l'exécuter dans sa durée excepté par deux sentiments bien contraires. L'on dit, l'Angleterre nous l'a imposé, il faut bien faire fonctionner la constitution. Y a-t-il un sentiment plus servile que de dire : nous n'examinerons pas si elle est bonne ou mauvaise, si elle nous a été imposée ou non. L'Angleterre nous l'a donnée, quel plaisir que'elle soit, quoique ce soit un acte de

protestations, quoique je m'applaudisse d'avoir dit que le gouvernement responsable était une dérision, une impossibilité dans une colonie, il faut néanmoins me servir de cet acte, y applaudir, le faire marcher vers son but ? Y a-t-il rien de plus dégradant que de dire, quoique cet acte m'ait été imposé bon gré mal gré, contrairement à mes protestations, je l'accepte, parcequ'il vient d'Angleterre ; je n'examinerai pas si je puis demander mieux, parcequ'il m'a été envoyé par des gens d'outre-mer.

Mais il y a un autre sentiment qui fait accepter l'Union aux membres du Haut-Canada ; c'est de dire, elle nous a donné des avantages indus ; elle nous a soumis les Bas-Canadiens ; nous les avons dépouillés du droit de jouir de leurs revenus ; nous avons fait fonctionner l'Union, de manière qu'elle nous a toujours été profitable, quoiqu'elle puisse leur avoir toujours été injuste, mais puisqu'on nous a livré le Bas-Canada en retour de notre servilité à servir l'Angleterre, nous profiterons de la supériorité qu'on nous a donnée et nous les exploiterons aussi longtemps qu'ils seront exploitables, après quoi nous nous séparerons quand ils pourront nous venir à charge. On ne peut pas expliquer autrement que par l'un de ces deux sentiments l'attachement que l'on porte à l'acte d'Union ; d'une part, complaisance pour ceux qui donnent les ordres ; de l'autre part, désir de domination, de pillage sur une province courbée sous le joug.

Tous les jours le progrès de la législation est retardé. Pourquoi ? parce que des discussions étrangères à la législation viennent sur chaque mesure occuper l'attention de quelqu'un des partis dans cette Chambre. Quant les membres du Haut-Canada se reprochent mutuellement les fraudes électorales qui ont souillé leur histoire ; quand ils nous ennuient des exemples de servilité et de bassesse dont ils se sont saisis, que nous importe ces discussions ? Puis lorsqu'un instant après l'on voit les mêmes membres pour le Haut-Canada, nous demander des lectures sur le droit français (rires) et qu'à cause de doctrines contradictoires, ils restent dans l'incertitude de savoir à quoi ils doivent croire, est-ce que le fonctionnement de l'Union n'offre pas un spectacle parfaitement ridicule ?

Dans le moment actuel il ne s'agit que d'une des dispositions de l'acte d'Union ; c'est celle qui concerne la représentation. Mais tous les jours cet acte demande des replâtrages nouveaux. L'on se vante d'y avoir obtenu des modifications, mais chaque fois que vous en obtenez, vous faites des actes nouveaux de servilisme. Vous vous vantez d'avoir donné la liste civile. Mais l'avez-vous donnée comme des représentants libres, comme des colonistes qui comprennent leurs droits et savent les faire respecter ? Vous les avez données ces listes civiles, comme des hommes qui aviez les fers aux pieds et aux mains, pour dire nous donnerons à l'Angleterre tout ce qu'elle demande. En le faisant vous avez renoncé volontairement à un principe d'une justice indubitable ; principe qu'avaient invoqué toutes les colonies de l'Amérique du Nord, hors le Haut-Canada, qui seul a sacrifié ses droits au patronage sans borne de l'exécutif. Le Haut-Canada seul avait consenti une liste civile que vous avez eu la faiblesse de consentir à sa suite. Dans les colonies anglaises on s'était conservé le droit de ne donner que des octrois annuels au gouverneur. L'Angleterre n'avait jamais demandé à ses anciennes colonies l'absurdité d'accorder la liste civile pour la durée du règne du souverain régnant ; on

demandait aux colonies qu'elles fixassent seulement les salaires du gouverneur pour le temps qu'il serait à la tête du gouvernement. Ça avait du sens commun cela, mais voter la liste civile pour la durée du règne du souverain, c'était trop irrationnel pour le proposer ailleurs qu'au Haut-Canada.

Les changements qui ont été obtenus à l'acte d'Union sont des palliatifs sans résultats pour le pays et la discussion de ces petits intérêts renouvellera sans cesse, entre les deux sections de la province, les débats les plus amers, causera un mécontentement sans cesse renaissant. Coupez court au mal, en demandant le rappel de l'Union ?

Les élections dernière, M. l'orateur, ont roulé sur la futile question de savoir qui conserverait ou perdrait les places. Les élections prochaines ne peuvent pas rouler sur un sujet aussi peu important. Elles rouleront sur la question du rappel de l'Union. La question est même déjà soulevée. Les ministres ne peuvent pas se dissimuler que c'est la volonté publique. Ils n'auraient jamais osé dire, en se présentant sur la plate-forme électorale ; nous voulons le fonctionnement de l'Union ; nous la ferons fonctionner dans l'esprit qu'elle a été conçue. Les ministres savent que la question est déjà soulevée et que celle des places est moins que rien aujourd'hui. Il n'y a pas un comté sur dix qui, aux prochaines élections, ne fasse promettre de de vive voix ou même par écrit à ses mandataires d'être anti-unioniste. Vous engagez-vous sur l'honneur à remettre votre mandat, si vous ne vous sentez pas la force de demander le rappel de l'Union, telle sera la question qu'on leur fera, telle sera la position des membres de cette Chambre aux élections prochaines. D'ici là il faut qu'ils mentent à leur passé, pour trouver des journalistes qui nous venent l'Union. L'hon. procureur-général peut bâtir sur l'aveur tel échafaudage qu'il voudra, la question en reviendra toujours là.

Dans toutes ses phases l'Union ne vous a donné et elle ne vous donnera jamais rien que des injustices. Néanmoins c'est avec le poids de ces injustices, contre lesquelles ils ne nous offriront, comme contre-poids, que de chimériques espérances, que les hon. membres viendront nous dire : tout ce qui vous est cher est bien mieux safeguardé sous la protection du Haut-Canada que si vous étiez laissés à vous-mêmes. C'est renoncer à ses droits d'hommes libres, c'est renoncer à ses droits de représentants du peuple, c'est se mettre en telle, c'est reconnaître qu'on a besoin de curateurs qu'on n'est pas capable de faire fonctionner une législation civile, que de dire : il y aurait quelque difficulté à demander que nous soyions nous-mêmes les gardiens de nos droits, pour ne pas avoir la peine de demander que l'Union fonctionne dans l'avenir, comme elle a fonctionné depuis dix ans.

Bill pour l'augmentation de la représentation ; c'est un titre faux, un titre qui ne veut que voiler bien légèrement que son but est perpétuité de l'Union. Ce bill aussi réveillerait assez l'attention publique pour que la discussion se porte dorénavant sur le nouveau terrain que j'indique. Les hon. membres peuvent-ils dire que les districts des Trois-Rivières et de Québec n'ont pas unanimement protesté contre l'acte d'Union ; et qu'à Montréal ce n'est que, parce que la question n'a pas été portée sur ce terrain, qu'elle n'a pas été agitée ? Ils ne sauraient nier cela.

Néanmoins ils aident de toutes leurs forces, ils aident par des rapports qui sont fautifs, à faire tirer l'Union à sa fin. Ils

connaissent les éléments d'erreur qu'il y a dans leurs calculs, mais enchaînés par les traités antérieurement faits, la majorité du Bas-Canada liée à la majorité du Haut-Canada, pour faire approuver leur mesure et l'Union en même temps, s'appuie de calculs erronés au moyen desquels ils veulent empêcher leur compatriotes de demander justice plus tard à l'autre partie de la province, qui ne se laissera pas jouer ainsi.

On parle du recensement de 1844 comme fondé. Y a-t-il un seul homme éclairé dans ce pays qui ne sache que ce recensement a été le plus trompeur, le plus faux de tous les recensements qui ont été pris (écoutez, écoutez.) Eh ! en pouvait-il être autrement ? C'est en 1844 que ce recensement est fait, sous l'effet des ordonnances du conseil spécial, lorsque la législature du pays avait été toute bouleversée par cette nouvelle législature étrangère à toute notions d'équité, et de droit constitutionnel ; c'était lorsque les municipalités venaient d'être établies par un homme aussi odieux, aussi méprisable que lord Sydenham et c'est à cette circonstance, qu'ils sont le don d'un ennemi acharné, c'est à cette circonstance qu'on doit attribuer qu'elles n'ont pas fonctionné et qu'elles ne fonctionneront pas, jusqu'à ce que la Chambre ait de nouveau auprès du peuple ce juste degré de confiance qu'elle avait dans des temps passés. Si les lois de municipalité sont données au peuple par une administration indépendante et non enchaînée à suivre la suggestion de quelque proposition que ce soit, dès qu'elle vient du Haut-Canada, la confiance renaîtra et tout ce qui tendra à la décentralisation du pouvoir en faveur des municipalités sera bien vu, parce que le peuple aura confiance dans la source d'où lui viendront ces institutions. Mais aujourd'hui que vous êtes appelés machines à taxer le Bas-Canada au profit du Haut-Canada, ni les municipalités, ni les lois d'écoles qui sont si utiles, qui sont le salut d'un peuple, ne peuvent fonctionner, et c'est par suite de votre alliance contre nature avec le Haut-Canada. Vous n'avez pas le droit, sous le régime actuel, de voir une législation qui mérite la confiance du pays.

C'était lorsque le mal avait été ainsi établi par les ordonnances du conseil spécial, qui nous avait imposé une dette énorme créée par des dépenses faites non pas dans le Bas-Canada, mais ailleurs ; c'était dans ces circonstances là que le recensement de 1844 avait lieu ; c'était dans des circonstances où les négociations entre les Etats-Unis et l'Angleterre laissaient croire à l'existence prochaine d'une guerre entre ces deux puissances, que le recensement, sur lequel on base ces calculs, s'est fait, et les canadiens qui de tout temps ont été justement inquiétés des opérations du gouvernement avaient en ce moment un redoublement d'inquiétude. Ils ont vu dans le recensement demandé à cette époque, nul autre motif, nulle autre raison que de multiplier les taxes et ils ont dissimulé la valeur de leur récoltes, de leurs produits de toutes sortes, ainsi que le nombre des membres de leurs familles. Qu'on compare la valeur de ces produits et l'on verra une différence de trente par cent entre le montant des produits avoués en 1844 et le montant des produits avoués dans le recensement précédent. Sous l'impression d'événements encore tout récents, lorsqu'on se disait, il faut se battre, et pour qui ? Pour l'Angleterre qui vient d'exiler, qui vient de pendre nos compatriotes innocents, pour l'Angleterre. Non, nous ne nous battons pas pour elle ; nous ne disons pas que nos en-

fants sont assez âgés pour prendre les armes. L'indignation était juste et le recensement a été faux au dernier degré.

Qu'on interroge chacun des membres pour le Bas-Canada et il n'y en a pas un qui ne dise qu'en 1844 le recensement pour son comté n'a été défectueux. Je vois ici quelques notes qui m'ont été transmises de la part des messieurs du clergé, qui me disent qu'à St. Jacques par exemple le nombre des communians était en 1844 de quatre mille. On estime le nombre des communians généralement aux deux tiers de la population. La population devait donc être de six mille âmes. Le recensement de 1844 la représentait cependant comme de trois mille. (écoutez.)

Je citerai encore l'établissement de Hull, dans le comté des Outaouais. La population est presque toute anglaise. Le curé catholique de l'endroit me dit que Hull contenait 400 communians ; la population, d'après le recensement ne lui en donne que 300 en comptant les protestants, etc.

Il en a été de même dans toutes les parties du pays. La progression de la population n'a pas été, ainsi que veulent le donner à croire les hon. membres, ralentie par suite de causes naturelles, mais par un seul trait de plume, par la circonstance bien connue que les canadiens dans la plus grande partie du pays, ne voulaient pas se défendre contre les Etats-Unis à la suite d'excès qui justifiaient leurs craintes et leur refus de servir.

(A continuer.)

Nouvelles de l'Etranger.

Choléra.—Des nouvelles de Galveston du 13, annoncent que le choléra est à Brownsville, Brazos Santiago, (Texas). Le fléau cependant diminue d'intensité et cédait aux traitements des médecins.

Russie et Turquie.—Des lettres de Constantinople annoncent que la guerre paraît être imminente entre ces deux puissances par suite du refus du Divan de permettre à la flotte russe le passage du détroit des Dardanelles pour se rendre dans la Méditerranée. L'ambassadeur russe, a déclaré que cette flotte passerait quand il faudrait même employer la force pour obtenir le passage. La Turquie fait ses préparatifs pour repousser toute agression de la part de la Russie.

Indes.—Le Times de Liverpool dit qu'une lettre de Bombay annonce qu'une seconde bataille a eu lieu entre les Anglais et les Sicks. Ces derniers ont été battus.

Irlande.—John et Peter Reilly ont été condamnés à mort pour le meurtre du célèbre ecclésiastique James Maguire.

Italie.—Des lettres de Rome du 27 février, annoncent que l'emprunt forcé décrété par la Constituante, est tellement impopulaire qu'il suffira seul pour opérer une réaction en faveur du Souverain Pontife.

On dit qu'une bataille a eu lieu entre les Napolitains et les troupes Romaines. Les détails n'en sont pas connus.

* Un brave tonnelier descendait, ces jours derniers, à sa cave, en compagnie de son fils. A la vue des tonneaux, petits et grands, l'enfant s'écria, en désignant une des plus petites futailles :

—Si le bon Dieu voulait seulement nous envoyer plein celle-là de belles pièces d'or ! Un majestueux soufflet lui ferma la bouche au milieu de son exclamation.

—Tu ne pouvais pas en demander plein le plus grand pendant que tu y étais ? —lui dit sévèrement son père ; si le bon Dieu t'avait pris au mot !